CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E172507 **VALABLE JUSQU'AU** 23/01/2024

ÉDITÉ LE **19/12/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/08/2017
Forme juridique : SAS
Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS

Siret : **831 581 558** **00028**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 2158031
Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO 20123166353
Assurance Responsabilité Civile :
ERGO 20123166353

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2022

Raison sociale : **POINT BAT**

242 BOULEVARD DE VOLTAIRE
75011 PARIS

Téléphone : 06 98 76 10 71 **Fax :**
Portable :

Site Internet : www.pointbat.fr
E-mail : saspointbat@gmail.com

Responsabilité légale :
TROJMANN YLANE PRÉSIDENT / ELBILIA RAPHAËL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	24/01/2020
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	24/01/2020
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	14/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	14/02/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.